

<http://numerique.anap.fr/publication/2356-definition-du-systeme-d-information-de-l-had>

Apport en connaissance

Définition du Système d'Information de l'HAD

Sommaire

1. Introduction
 - 1.1. Public concerné
 - 1.2. Cadre et Méthode de trava...
2. Les domaines fonctionnels
3. Modélisation de l'activité
 - 3.1. La demande d'HAD et la pr...
 - 3.2. La programmation et la ré...
 - 3.3. La préparation et la réal...
 - 3.4. Modèle générique et exige...
4. Exigences technologiques
 - 4.1. Système de gestion des do...
 - 4.2. Format des informations n...
 - 4.3. Prise en compte des situa...
 - 4.4. Dispositif de gestion de...
5. Exigences d'interopérabilit...
 - 5.1. Le Dossier Médical Partag...
 - 5.2. La Messagerie Sécurisée...
 - 5.3. Cadre d'interopérabilité...
 - 5.4. L'Identifiant du patient
6. Sécurité – Confidentialité...
 - 6.1. Sécurité
 - 6.2. Confidentialité – Partage...
 - 6.3. Hébergement du SI HAD
7. Le domaine Prise en charge...
 - 7.1. La demande d'hospitalisat...
 - 7.2. La préparation de l'entré...
 - ➕ 7.3. La programmation et l'exé...
 - 7.4. La préparation et la réal...
8. Le domaine des activités Su...
9. Le domaine Gestion
 - ➕ 9.1. Gestion Administrative du...
 - ➖ 9.2. Gestion Economique et Fin...
 - 9.2.1. Gestion des effecteurs...**
 - 9.2.2. La gestion des matériel...
 - 9.2.3. Echelle nationale des c...
 - 9.2.4. Tableaux de bord de pil...
10. L'exploitation de données...
11. Les établissements de sant...

↪ 9. Le domaine Gestion

↪ 9.2. Gestion Economique et Financière

↪ 9.2.1. Gestion des effecteurs externes et des prestataires

La structuration des données de base relatives aux effecteurs, notamment les tarifs applicables qui figurent dans les conventions, et les lettres de mission qui leurs ont été adressées, doit faciliter la vérification des factures fournisseurs auprès des effecteurs et prestataires. A cette fin, pour chaque patient comme pour chaque effecteur et prestataire, le SI HAD doit fournir un état de synthèse des éléments constitutifs de la facture de ces fournisseurs.

Pour chaque patient le SI HAD doit permettre de synthétiser les prestations et services rendus par chaque effecteur ou prestataire et d'en donner la valorisation.

Pour chaque effecteur ou prestataire, et pour une période donnée, le SI HAD doit permettre de synthétiser, par patient ou par lettre de mission, les prestations ou services rendus et d'en donner une valorisation.

Le SI HAD doit permettre de suivre facilement les écarts entre les factures reçues des différents fournisseurs et les factures attendues, et de suivre les démarches de rejet ou contestation.

En particulier, le SI HAD doit permettre [facturation des pharmaciens d'officine].

Les pharmacies d'officine établissent leur facturation sur la base de la délivrance des produits de santé).

A chaque modification du traitement, le SI HAD doit être en mesure d'établir un lien entre le stock restant au domicile et la modification du plan d'administration afin de générer d'une part le plan d'administration permettant à la pharmacie d'officine l'analyse pharmaceutique et d'autre part le bon de commande relatif aux quantités de médicament nécessaire à délivrer en fonction du conditionnement.

Glossaire

fonction

HAD

SI

pharmacie

Date de parution : 12/10/2018